

2024/.....
Parafe

DECISION N°21/2024

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT DANS
LE CADRE DE LA CREATION DE DEUX TERRAINS DE BASKET 3x3**

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégations du conseil municipal au maire, et notamment l'alinéa 25 ;

Vu la délibération n°61 du conseil municipal en date du 23 juillet 2020 fixant la liste des délégations données à Monsieur le maire dans le cadre de cet article ;

Vu le CRTE signé le 17 décembre 2021

DÉCIDE

Article 1^{er} : de demander une subvention au titre de L'Agence Nationale du Sport, d'un montant de 26 234,36 € HT, soit 40 % du montant total des travaux (65 585,91 € HT) pour la création de deux terrains de basket 3x3.

Article 2 : que la période prévisionnelle de travaux est du 2 avril 2024 au 31 Décembre 2024.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 13 mars 2024

Le Maire
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2024

Application agréée E-legalite.com